



Fédération Internationale Sportive de l'Enseignement Catholique

ATHLETISME

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

En 2017, les participant(e)s aux épreuves d'athlétisme sont des jeunes garçons ou filles né(e)s en 2000, 2001 et 2002.

Article 1 - Les épreuves sont les suivantes:

1.1 Pour les filles:

- 100m - 200m – 400m - 800m - 1500m - 3000m
- 100m haies (nombre de haies: 10; H.:0,76m ; Dist.: 13m-8,5m-10,5m)
- 300m haies (H.:0,76m ; Dist.: 50m-35m-40m)
- relais 4x100m (*inscription de 6 athlètes dont 4 entreront en compétition*)
- hauteur - longueur - triple-saut (planche à 9 ou à 10 m)
- disque (1kg) – javelot (600g) – poids (3kg) .

1.2. Pour les garçons:

- 100m - 200m - 400m - 800m - 1500m - 3000m
- 110m haies (nombre de haies: 10; H.: 0,91 m ; Dist.: 13,72m-9,14m-14,02m)
- 400m haies (H.:0,84 m ; Dist.: 45m-35m-40m)
- relais 4x100m (*inscription de 6 athlètes dont 4 entreront en compétition*)
- hauteur – longueur - triple-saut (planche à 11 ou à 13 m)
- poids (5kg) – disque (1,5kg) – javelot (0,700kg)

1.3. Pour les filles + les garçons (mixte) :

- relais mixte 400m -300m – 200m - 100m (*inscription de 6 athlètes dont 4 entreront en compétition*)

NOTE (décision de la CTI du 30 novembre 2012) pour être organisée une épreuve doit avoir, après les inscriptions nominales définitives, 4 participants de 2 pays .

Article 2

Chaque pays peut inscrire autant de participants qu'il désire.

2.1 Confirmation de participation en courses : chaque responsable d'équipe doit confirmer la participation de ses athlètes au plus tard 45' avant le début des épreuves de la journée pour tous les 1^{ers} tours des courses de la journée. Un forfait non motivé au départ d'une course d'une journée entraîne l'élimination de l'athlète pour toutes les autres épreuves auxquelles il(elle) était inscrit(e) jusqu'à la fin de la compétition.

2.2 Relais : chaque équipe de relais engagée peut comporter 6 noms. Si un pays engage 2 équipes de relais, le responsable de l'équipe devra désigner, au plus tard lors de la réunion avant le début des jeux, une

équipe 1 et une équipe 2 comportant chacune au maximum 6 noms. La composition définitive et l'ordre de course des concurrents de chaque équipe seront donnés au plus tard 1 h avant l'épreuve.

Article 3

Chaque athlète peut participer à **4 épreuves**. Les relais sont considérés comme des épreuves individuelles. Exemple:

- trois courses et un relais
- trois concours et une course
- deux relais et deux concours
- quatre courses
- etc...

Il est fortement conseillé de ne pas inscrire un athlète sur 3 épreuves supérieures à 400m.

Article 4

La compétition se déroule le matin ou l'après-midi sur 4 jours. Le premier jour sera organisé un entraînement.

Article 5

- Au saut en longueur, au triple-saut et dans les lancers, chaque athlète a droit à 3 essais. Les 8 meilleurs ont droit ensuite à 3 essais supplémentaires.
- Au triple saut, la planche d'appel sera placée à 9m et 10m pour les filles et à 11m et 13m pour les garçons.

Article 6

- Au saut en hauteur, la barre est placée au commencement de l'épreuve à 1,40m pour les filles et à 1,60m pour les garçons.

La montée de la barre s'effectue :

- pour les filles de 5 en 5 cm jusqu'à 1,60m et de 3 en 3 cm ensuite,
- pour les garçons de 5 en 5 cm jusqu'à 1,80 m et de 3 en 3 cm ensuite.

Article 7 – Règlement pour les qualifications.

7.1. Courses

Adaptation pour les épreuves courtes avec une piste de 4 couloirs :

Pour les courses 100m, 200m 400m (300m), 100m (110m) haies, 4 x 100m :

- De 0 à 12 athlètes : on organise 2 ou 3 séries + finale A = Q, Q, (Q) + meilleur(s) temps
- de 13 à 24 athlètes : on organise 4, 5 ou 6 séries, puis deux demi-finales = Q, Q, Q, Q, (Q), (Q) + meilleurs temps et enfin une finale = Q, Q + meilleurs temps

Séries et éliminatoires :

- 100m, 200m, 300m, 400m, 100m haies, 110m haies

Engagement	1 ^{er} tour	Qualification		2 ^{ème} tour	Qualification		3 ^{ème} tour	Qualification	
	Séries	P.	T.	Séries	P.	T.	Séries	P.	T.
9 à 16	2	3	2						

17 à 24	3	2	2					
25 à 32	4	3	3	2	4			

B. 300m haies, 400m haies, 800m ; 4 x 100m, relais mixte 400m-300m-200m-100m

Engagement	1 ^{er} tour	Qualification		2 ^{ème} tour	Qualification		3 ^{ème} tour	Qualification	
	Séries	P.	T.	Séries	P.	T.	Séries	P.	T.
9 à 16	2	3	2						
17 à 24	3	2	2						
25 à 32	4	3	4	2	3	2			

C. 1500m, 3000m

Engagement	1 ^{er} tour	Qualification		2 ^{ème} tour	Qualification		3 ^{ème} tour	Qualification	
	Séries	P.	T.	Séries	P.	T.	Séries	P.	T.
16 à 24	2	4	4						
25 à 36	3	6	6	2	5	2			

7.2. Concours.

7.2.1. Longueur, triple-saut, poids, disque, javelot.

Finale directe :

- 3 sauts pour tous les participants.
- 3 sauts supplémentaires pour les 8 meilleurs.

7.2.2. Hauteur.

Finale directe : 3 essais par hauteur (possibilité de réserver 1 ou 2 essais à une hauteur supérieure comme l'indique le règlement IAAF).

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

Article 8

Le Championnat par équipe se déroule simultanément au championnat individuel et sur les mêmes épreuves. Il y a un classement par équipe masculin et un classement par équipe féminin.

Article 9 : Composition des équipes

Tous les pays participant aux épreuves d'athlétisme des Jeux de la FISEC sont classés par équipe. Tous les athlètes peuvent figurer au classement par équipe.

Article 10 : Attribution des points

Dans chaque épreuve, seul(e) le(la) premier(e) athlète classé(e) d'un pays apporte des points à l'équipe.

Le décompte des points se fait de la façon suivante :

10.1 Dans les concours et dans les courses à finale directe :

- le premier athlète classé de chaque épreuve marque le nombre de points correspondant au nombre total de pays participant
- le deuxième marque un point de moins et ainsi de suite.

10.2 Dans les courses disputées avec séries et finale

- dans chaque épreuve concernée, le premier athlète classé en finale marque le nombre de points correspondant au **nombre total de pays participant**
- le deuxième marque un point de moins et ainsi de suite
- les athlètes des pays n'ayant pas participé à la finale seront classés suivant les temps réalisés en série. Ces athlètes obtiendront les points par équipes à la suite des athlètes classés en finale.

10.3 En cas de forfait ou disqualification, l'athlète marque 0 point.

Exemple : classement du 100 m féminin Jeux de Malte 2008 – 7 pays participaient à la compétition d'athlétisme

Résultat des séries *		Points attribués	Résultat de la finale		Points attribués
1	France	X	1	France	7
2	Malte	X	2	Malte	6
3	France	X	3	France	X
4	France	X	4	France	X
5	Malte	X	5	Malte	X
6	France	X	6	France	X
7	Malte	X	7	Malte	X
8	Malte	X	8	Malte	X
9	Autriche	5			
10	Autriche	X			
11	Pays Bas	4			
12	Malte	X			
13	Portugal	3			
14	Pays Bas	X			
15	Autriche	X			

* La Grande Bretagne et la Hongrie n'avaient pas de participantes dans cette épreuve

En cas d'ex æquo, chaque athlète marque le même nombre de points correspondant à la place.

Article 11 : Classement

- Classement fille : on ne retient que les 12 meilleures cotations obtenues par les athlètes composant l'équipe
- Classement garçon : on ne retient que les 15 meilleures cotations obtenues par les athlètes composant l'équipe

L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur. En cas d'égalité, l'équipe qui aura remporté le plus de victoires est déclarée vainqueur; en cas de nouvelle égalité, l'équipe qui aura remporté le plus de places de 2^{ème} sera classée avant l'autre etc... Les relais sont considérés comme les autres épreuves.

RAPPEL

Procédure d'inscriptions pour les jeux d'été

31 janvier : inscriptions définitives non nominales

20 juin : inscriptions nominales définitives avec choix des épreuves et indication des performances d'engagement

jours d'arrivée : dernières possibilités de modifications. Aucune modification d'épreuves ne sera acceptée après le début de la réunion des coaches avec l'OTI et le responsable du Comité organisateur (sauf en cas d'erreur ou oubli du secrétaire de la CTI).

Toutes les informations seront transmises en temps utile aux délégués nationaux par le secrétaire de la CTI.